

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
19/09/2026

Date d'affichage
28/09/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix vingt six

Le 23 septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRÉSENTS :

HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, CLOLUS Alain, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, CROCQ Régis, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : Rémy GORON, , HAMON Sylvie

ABSENTS : Néant

POUVOIR : Rémy GORON donne pouvoir à GUIGNON Fabienne, HAMON Sylvie donne pouvoir à LEGOUT Séverine

Mme Aline GUIBLIN est désignée secrétaire de séance.

N°01-09-2026 – Intégration de parcelles privées municipales dans le domaine public de la voirie communale

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des travaux de viabilisation de seconde phase dans le lotissement Le Grand Verger, la parcelle cadastrée AC n°484 a été aménagée et se trouve donc ouverte au public.

Il précise que cette parcelle correspond désormais à l'Impasse des Pépins d'Or.

Aussi, monsieur le Maire propose au conseil municipal de dans le domaine public de la voirie communale, de notifier cette intégration au cadastre afin qu'il soit procédé à la modification

Par ailleurs, suite à l'acquisition des parcelles cadastrées section AC n°458, 465, 485, 491 et 492 entre 2023 et 2024 ainsi que des parcelles cadastrées section F n°3 160, 3 157 et 3 154 en 2023 et considérant que cet ensemble parcellaire forme la « Rue du Champ Gérault » ouverte au public, monsieur le Maire expose qu'il serait opportun de procéder à son classement dans le domaine public de la voirie communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Procède au classement des parcelles dont la commune est propriétaire et affectée à l'usage du public en tant que voirie communale, cadastrées section AC n°484, 458, 465, 485, 491 et 492 ainsi que section F n°3 160, 3 157 et 3 154

Demande à monsieur le Maire de notifier cette décision au Cadastre afin qu'il soit procédé à la modification

La Secrétaire de Séance

Aline GUIBLIN



Le Maire

Pascal HERVÉ

